

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-3237

présenté par

Mme Cariou, Mme Bagarry, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin et M. Taché

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:**

L'article L. 432-1 du code des assurances est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, la garantie de l'État prévue au présent article ne peut être accordée pour couvrir des prêts octroyés à des acheteurs étrangers en vue d'exporter des biens et services dans le cadre d'opérations ayant un impact néfaste significatif sur la biodiversité, selon les critères définis par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de mettre fin aux garanties à l'export pour les projets ayant un impact néfaste sur la biodiversité au 1er janvier 2025.

Dans le cadre de la Loi de finances pour 2021, le gouvernement a inscrit l'objectif de fin des garanties à l'export au 1er janvier 2025 pour les projets d'exploration et à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et au 1er janvier 2035 pour les projets d'exploration et d'exploitation de nouveaux gisements gaziers, en raison de leur impact néfaste sur le changement climatique.

Dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010 ("objectifs d'Aichi") la France s'est engagée aux côtés des autres Etats signataires à mettre fin aux subventions néfastes pour la diversité d'ici 2020 au plus tard. Alors que la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité doit être présentée début 2022, il convient de réaffirmer et concrétiser cet engagement.

Alors que la France se positionne en championne de la protection de la nature dans la perspective de la COP15, elle se doit d'être exemplaire en stoppant toute garanties à l'export néfaste pour la

biodiversité.

Cet amendement est issu de discussions avec le Réseau Action Climat et le WWF France.